



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2024-04

**Nombre de représentants
au Comité Syndical :**

**en exercice : 29
présents : 16
pouvoirs : 6**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 26 mars à 09h30, le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la direction départementale du Conservatoire à Rodez.

*Date de la convocation de la réunion : vendredi 15 mars 2024
Date d'envoi des rapports : vendredi 15 mars 2024*

PRESENTS :

Mesdames Monique ALIES, Isabelle BAILLET-SUDRE, Sylvie BOUCHAUD, Dominique GOMBERT, Francine LAFON, Christine PRESNE, Emilie SAULES-LE-BARS, Gisèle RIGAL, Régine TAUSSAT, Michèle VINCENT.

Messieurs Claude ASSIER, Éric CANTOURNET, Joseph DONORE, Yves MAZARS, Jean-Philippe SADOUL, Nicolas WÖHREL.

Absents ayant donné POUVOIR :

*Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Madame Monique ALIES
Madame Michèle BUESSINGER à Madame Dominique GOMBERT
Madame Martine CENSI à Madame Isabelle BAILLET-SUDRE
Madame Florence PHILIPPE à Monsieur Madame Sylvie BOUCHAUD
Madame Sylvie TAQUET-LACAN à Monsieur Yves MAZARS
Madame Nadine TUFFERY à Madame Michèle VINCENT*

Absents EXCUSÉS :

*Madame Geneviève CAMBON
Monsieur Arnaud COMBET
Madame Gulistan DINCEL
Madame Karine HAUMAITRE
Graziella PIERINI
Madame Nathalie PUEL
Monsieur Jean VALADIER*

Présidente de séance : Madame Dominique GOMBERT

Budget Primitif 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

*Considérant la convocation des membres du Comité Syndical le 15 mars 2024 ;
Considérant le rapport adressé le 15 mars 2024 ;*



Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

5, Place Sainte Catherine – 12000 RODEZ
Tél : 05 65 73 80 30 - contact@crd-aveyron.fr



Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988

Le projet de budget primitif s'élève à 4 035 422.28€ avec l'intégration des résultats du compte administratif 2023, en baisse de 5,4% par rapport à l'année précédente.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 981 403.31€	3 981 403.31€
Investissement	54 018.97€	54 018.97€
TOTAL	4 035 422.28€	4 035 422.28€

Recettes de fonctionnement	3 981 403.31 €
002: Excédent de fonctionnement reporté	763 330.11
Chapitre 013: Atténuation de charges	47 308.00
Chapitre 70: Produits des services	280 998.39
Chapitre 74: Dotations et participations	2 889 764.81
Chapitre 75: Autres produits de gestion courante	2.00
Dépenses de fonctionnement	3 981 403.31 €
Chapitre 011: Charges à caractère général	368 900.00
Chapitre 012: Charges de personnel	3 278 974.22
Chapitre 65: Autres charges	520.92
Chapitre 67: Charges exceptionnelles	310 917.58
Chapitre 042: Opération d'ordre	22 090.59
Dépenses d'investissement	54 018.97
Chapitre 20: Immobilisations incorporelles	1 000.00
Chapitre 21: Immobilisations corporelles	52 518.97
Chapitre 27: Prêts	500.00
Recettes d'investissement	54 018.97
001: Excédent d'investissement reporté	22 928.38
Chapitre 10: Dotations de l'Etat (FCTVA)	8 500.00
Chapitre 27: Prêts	500.00
Chapitre 040: Opération d'ordre	22 090.59

La contribution des communes et des intercommunalités membres correspond à 932 264€, soit 42% du total des contributions statutaires.

Communes ou EPCI	Participation 2024 (en euros)
Commune Millau	170 705.26
Commune Saint-Affrique	47 932.53
Commune Villefranche de Rouergue	46 088.08
Commune de Pont de Salars	1 635.91
Rodez Agglomération	439 539.88
Monts Rance et Rougier	22 681.18
Comtal, Lot et Truyère	89 014.65
Aubrac, Carladez et Viadène	36 040.92
Plateau de Montbazens	11 174.21
Aveyron Bas Ségala Vaur	17 409.21
Pays Rignacois	22 079.64
Des Causses à l'Aubrac	27 963.34
TOTAL	932 264.81

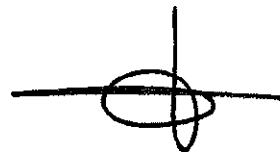
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

Déposé en Préfecture le

Approuve le budget primitif 2024 et autorise Madame la Présidente à solliciter le versement des contributions statutaires auprès des collectivités membres selon les modalités indiquées dans le rapport.

*Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme*

La Présidente,



Dominique GOMBERT

Sens des votes : Pour : 22 Abstention : 0 Contre : 0 Ne prend pas part au vote : 0
--

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Budget Primitif 2024

.....
Date de décision: 26/03/2024

Date de réception de l'accusé 03/04/2024

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20240326_04

Identifiant unique de l'acte : 012-251200986-20240326-20240326_04-BF

.....
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : DOCBUDG-25120098600056-012017-BP-2024-03042024000000.xml (99_BU-012-251200986-20240326-20240326_04-BF-1-1_1.xml)

Annexe : 2024_04_Budget_Primitif.pdf (70_DE-012-251200986-20240326-20240326_04-BF-1-1_2.pdf)

Délibération Budget Primitif 2024